

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-568 DU 14 DECEMBRE 2007

Chargeant Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte Contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 05 au 14 décembre 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU le Décret n° 2007 -- 540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement;

DECRETE :

Article 1er : Pendant l'absence de Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, son intérim sera assuré par Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte Contre l'Erosion Côtière, pour compter du **mercredi 05 au vendredi 14 décembre 2007**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 décembre 2007

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Dr Boni YAYI.

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2 - HAAC 2- HCJ 4- MEPN 4- MAEP 4- SGG 4
- AUTRES MINISTERES 25- DEPARTEMENTS 6- JORB 1.